



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.91
30 mars 1990

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 91e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 26 mars 1990, à 15 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)

Hommage à la mémoire de Zenon Rossides, Ambassadeur et Conseiller spécial de la délégation de Chypre et ancien Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [129] (suite)

Développement et coopération économique internationale [82] (suite)

f) Environnement

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

90-64016/A 2432v (F)

La séance est ouverte à 15 h 25.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE ZENON ROSSIDES, AMBASSADEUR ET CONSEILLER SPECIAL DE LA DELEGATION DE CHYPRE ET ANCIEN REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais inviter les membres de l'Assemblée à s'associer à l'hommage rendu à la mémoire de Zenon Rossides, Ambassadeur et Conseiller spécial de la délégation de Chypre, décédé le 13 mars 1990.

L'Ambassadeur Rossides est devenu le premier Représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies lorsque Chypre a accédé à l'indépendance en 1960, poste qu'il a occupé jusqu'en 1979. Au cours de sa longue et remarquable carrière à l'Organisation des Nations Unies, il a assumé les fonctions de président de la Sixième Commission et de président du Comité des relations avec le pays hôte. L'Ambassadeur Rossides restera dans notre mémoire en raison du dévouement dont il a fait preuve au service de son pays et de la cause des Nations Unies.

Au nom de l'Assemblée générale et en mon nom personnel, je prie le représentant de Chypre de bien vouloir transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de Chypre ainsi qu'à la famille du disparu.

J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de Zenon Rossides.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

M. EFTYCHIOU (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Je suis profondément ému en cette occasion solennelle et par les paroles aimables exprimées à l'endroit du regretté Représentant permanent de Chypre, l'Ambassadeur Zenon Rossides. Dans des moments comme celui-ci, on ne peut s'empêcher de penser au caractère éphémère de notre existence et à notre rapide passage dans ce monde. En tant qu'individus et membres de la communauté mondiale, nous ne pouvons qu'espérer que ce passage aura été fécond et qu'en surmontant nos faiblesses humaines nous apporterons une contribution positive et constructive à un monde plus sûr, plus juste et plus humain, dans lequel les générations qui nous suivront pourront vivre dans la paix et l'harmonie.

Feu l'Ambassadeur Rossides n'a pas eu d'autres objectifs que ceux-là au cours de sa vie. En tant que jeune juriste, il s'est voué à la cause de sa patrie, Chypre, et à son indépendance. A Chypre même, ou en tant que représentant de Chypre à l'étranger, il a toujours été à l'avant-garde de toutes ses luttes. Lorsque Chypre a obtenu son indépendance, il a été le premier Représentant permanent de la République de Chypre auprès des Nations Unies, poste qu'il a occupé jusqu'en 1979. Nombre de ceux qui l'ont connu ou qui ont travaillé avec lui se souviennent de lui à cette tribune, défendant avec un dévouement et un courage constants les principes et les causes que nous chérissons tant et pour lesquels l'Organisation a été créée. Il a participé pleinement et a pris une part très active à tous les efforts des Nations Unies en vue de la décolonisation, du désarmement et de la protection de l'environnement. Avant tout, cependant, ses actes ont toujours été régis par l'amour de son prochain et la nécessité de créer un monde meilleur, plus sûr et plus juste pour toute l'humanité, objectif qu'il a poursuivi jusqu'à ses derniers jours.

Pour nous, ses compatriotes, son décès n'est pas simplement la perte d'un collègue. C'est la perte d'un ami, d'un maître à penser et d'un mentor et, surtout, d'un homme qui avait une mission dans la vie, ce dont nous lui sommes tous reconnaissants. Il manquera beaucoup à tous ceux qui l'ont connu et ont travaillé avec lui. Son souvenir, cependant, restera toujours gravé dans notre mémoire, guide et talisman de notre action future.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier une fois de plus de vos aimables paroles et des condoléances que vous avez adressées à mon gouvernement et à la famille de l'Ambassadeur Rossides.

POINT 129 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/44/926/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la pratique établie, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/44/926/Add.1, qui contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, et faire remarquer, comme l'indique déjà cette communication, que la Mauritanie et le Bénin ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deça du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale a dûment pris note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

f) ENVIRONNEMENT (A/44/48)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Cet après-midi, l'Assemblée reprend ses travaux pour examiner l'alinéa f) du point 82 de l'ordre du jour, intitulé "Environnement".

Les membres se souviendront que cette question avait été déclarée close par inadvertance, à la 85e séance plénière, le 22 décembre 1989. Toutefois, elle aurait dû être maintenue à l'ordre du jour de l'Assemblée, compte tenu du paragraphe 3 du rapport de la Cinquième Commission figurant dans le document A/44/903. Dans son rapport, la Cinquième Commission a déclaré à propos des préparatifs de la Conférence, que les crédits supplémentaires à prévoir pour 1990-1991, qui seront déterminés compte tenu des décisions devant être prises par le Comité préparatoire lors de sa session d'organisation, en mars 1990, seraient soumis à l'Assemblée générale lors d'une reprise de la session.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée décide de maintenir le point 82 f), "Environnement", à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a été distribué sous la cote A/44/48 et Corr.1. A cet égard, je

Le Président

tiens à appeler l'attention des membres sur le projet de décision recommandé par le Comité préparatoire figurant dans le paragraphe 55 du rapport, à la section IV, intitulée "Questions appelant une décision de l'Assemblée générale" et sur les paragraphes 56 et 57, à la section V, intitulée "Questions portées à l'attention de l'Assemblée générale".

A la suite de consultations tenues en vue de régler cette question de la manière la plus rapide, il est proposé que le rapport du Comité préparatoire au titre du point 82 f) de l'ordre du jour soit examiné directement en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais proposer que la liste des orateurs soit close aujourd'hui à 18 heures.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je demander aux représentants qui souhaiteraient prendre part au débat de se faire inscrire sur la liste des orateurs le plus tôt possible.

Comme il n'y a pas d'orateurs inscrits pour cet après-midi, la prochaine séance de l'Assemblée générale aura lieu demain matin, mardi 27 mars, si des orateurs se sont fait inscrire sur la liste. Sinon, la plénière ne se réunira que le jeudi après-midi, 29 mars, pour se prononcer sur le projet de décision figurant dans le paragraphe 55 du document A/44/48 et Corr.1.

Toutefois, la Cinquième Commission se réunira de son côté le mercredi matin, 28 mars, pour examiner les incidences sur le budget-programme du projet de décision.

Je donne la parole au représentant de la Bolivie.

M. ZULETA (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Au nom du Groupe des 77, je tiens à dire que le Groupe sera très heureux de s'associer au consensus sur l'adoption du rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à sa session d'organisation qui a eu lieu du 5 au 16 mars 1990, à condition que l'on nous précise bien quelles seront les incidences sur le budget-programme de la Conférence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler ce que j'ai dit au sujet de la séance de la Cinquième Commission, prévue le matin du mercredi 28 mars, pour examiner les incidences sur le budget-programme du projet de décision. J'ai également dit que l'Assemblée se réunirait le jeudi, 29 mars, dans l'après-midi. Je pense que ces deux séances devraient dissiper les préoccupations exprimées par le représentant de la Bolivie.

La séance est levée à 15 h 40.

